

Bachelor et grade de licence : les contours de la mission confiée à Patrick Lévy et Jacques Biot

Paris - Publié le lundi 28 janvier 2019 à 14 h 15 - Actualité n° 138611

Frédérique Vidal, ministre de l'Esri, charge Patrick Lévy, président de l'Université Grenoble-Alpes et Jacques Biot, ancien président de l'École polytechnique, d'une mission concernant le bachelor, son évaluation et la délivrance d'un grade de licence, par une lettre du 12/12/2018 dont News Tank a obtenu copie.

Prenant acte que « de nombreux établissements ouvrent aujourd'hui des formations de type undergradute/graduate conduisant à la création de diplômes d'établissement de premier cycle usuellement appelés Bachelor », la ministre estime que « quoique très attractifs, ces diplômes se révèlent pourtant très hétérogènes et se développent sans aucun regard de l'État. Ils nuisent, de ce fait, à la lisibilité et à la qualité de l'offre de formation post-bac ».

Leur mission consiste à :

- « établir une grille d'analyse des différentes formations de premier cycle d'enseignement supérieur intitulées bachelor : quels sont les secteurs concernés ? Quels objectifs poursuivent-elles ? Ont-elles en France des caractéristiques comparables aux formations analogues à l'étranger ? Etc. » ;
- « proposer des pistes pour définir un dispositif d'évaluation de ces formations qui permette, lorsque les porteurs le souhaitent, d'en reconnaître la qualité et d'inscrire ces diplômes de bachelor à bac+3 dans le schéma général d'offre de formation au niveau européen » ;
- examiner « les conditions de délivrance d'un grade de licence qui pourrait permettre à certains de ces diplômes d'établissement de gagner en visibilité et en attractivité ».

Plus globalement, la ministre souhaite avec cette étude « ré-interroger les conditions de délivrance des différentes formes de reconnaissance par l'État des formations et diplômes, leur articulation, les référentiels de qualité afférents et les procédures mises en œuvre, qu'il s'agisse de la collation des grades universitaires, de la procédure dite du "visa" ou encore de l'inscription au Répertoire national des certifications professionnelles ».

La ministre souhaite disposer des conclusions de la mission à la mi-février 2019. Patrick Lévy indique à News Tank que la date de rendu devrait être plus tardive.

La reconnaissance des bachelors au grade de licence fait partie des demandes récurrentes

de la [CGE](#). Sa présidente, Anne-Lucie Wack avait adressé une lettre à Frédérique Vidal le 02/10/2018 demandant à ce que « le grade de licence puisse être conféré aux diplômés des programmes bachelor des grandes écoles, dans le cadre d'un système d'accréditation cohérent ». Les membres de la CGE sont « prêts à collaborer activement à sa mise en place », ajoutait-elle.

Les personnes et organisations auditionnées

La lettre de mission liste les différents acteurs concernés par le sujet que Patrick Lévy et Jacques Biot devront interroger :

- les représentants des différentes conférences ([CPU](#), [Cdefi](#) et [CGE](#)),
- les présidents de différentes instances d'évaluation ([Hcéres](#), [CTI](#) et [CEFDG](#), prioritairement).

Ils pourront également et utilement se « référer aux travaux déjà existants, notamment ceux de [l'Igaenr](#) et du [CNEE](#) » et « faire appel, en tant que de besoin, aux services de la [Dgesip](#) ».

Patrick Lévy



Date de naissance : 16/07/1954

Parcours	Depuis	Jusqu'à
Conférence des Présidents d'Université Président du comité Europe	Janvier 2019	Aujourd'hui
Université Grenoble Alpes Président	Janvier 2018	Aujourd'hui
Idex Université Grenoble Alpes, Université de l'innovation Coordinateur	2016	Aujourd'hui
Université numérique en santé et sport Président	Novembre 2012	Aujourd'hui
Université Grenoble Alpes Professeur des universités, praticien hospitalier (spécialité physiologie)	1997	Aujourd'hui
Centre hospitalier universitaire de Grenoble Directeur du département de physiologie	1997	Aujourd'hui
Univ Grenoble Alpes (Comue) Président du conseil académique	Janvier 2016	Décembre 2017
Univ Grenoble Alpes (Comue) Président	Décembre 2015	Décembre 2017
Université Joseph Fourier - Grenoble 1 Président	Avril 2012	Décembre 2015
Laboratoire Hypoxie physiopathologie (HP2) - Université Joseph Fourier Directeur	2002	2015
Institut national du sommeil et de la vigilance Président	-	2014
European Sleep Research Society Vice-président	2009	2012
Société française de recherche de médecine du sommeil Président	-	2012
Université Joseph Fourier - Grenoble 1 Maître de conférences	1989	1997
Établissement & diplôme		Année(s)
Université Joseph Fourier - Grenoble 1 Doctorat de biologie		1989

Fiche n° 4690, créée le 17/06/14 à 16:38 - MàJ le 24/01/19 à 18:19

Université Louis Pasteur, Strasbourg
DEA de biologie animale

1986

Université Joseph Fourier - Grenoble 1
Docteur en médecine

1982

Lauréat du prix Jean-Claude Yernault Lecture (2015) pour ses travaux de recherche et de pratique clinique sur l'apnée du sommeil.

Jacques Biot



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Économie et des finances Membre de la commission Innovation 2030	Avril 2013	Aujourd'hui
Ecole polytechnique Président du conseil d'administration	Juin 2013	Juin 2018
Institut français Président exécutif	2015	Juin 2015
IMT Mines Alès Président du conseil d'administration	2002	2013
IMT Mines Alès Président du conseil d'administration	2002	2013
Guerbet Membre du CA	2002	2013
Corps des Mines Membre de commission scientifique et technique	2002	2013
JNB-Développement Fondateur de PDG d'un cabinet de conseil en stratégie pour les industries de santé	Avril 1992	Juin 1992
Cabinet du Premier ministre (Laurent Fabius) Conseiller Industrie et Technologie	1984	1985
Établissement & diplôme	Année(s)	
Corps des Mines Ingénieur au corps des Mines	1974	1977
Ecole polytechnique Ingénieur diplômé	1971	1974

Fiche n° 4865, créée le 23/06/14 à 11:10 - MàJ le 29/06/18 à 16:59

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »